



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
20 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Treizième session

Doha (Qatar)  
21–26 April 2012

### Déclaration adoptée à la réunion ministérielle des pays les moins avancés à l'occasion de la treizième session de la Conférence

Nous, Ministres des pays les moins avancés (PMA), réunis à Doha (Qatar), le 19 avril 2012, à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII), tenue du 21 au 26 avril 2012,

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui visent notamment à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015,

*Rappelant* la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

*Soulignant* à quel point il est essentiel d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les politiques et les cadres de développement aux niveaux national et international,

*Soulignant également* l'importance d'une mise en œuvre rapide, complète et effective des engagements convenus et des priorités définies dans le Programme d'action d'Istanbul,

*Insistant* sur l'importance capitale de la conclusion des négociations sur le Programme de Doha pour le développement et de l'obtention de résultats en matière de développement qui prennent pleinement en compte les besoins, les enjeux et les priorités des PMA dans les domaines du commerce et du développement,

*Réaffirmant* les fonctions et mandats primordiaux de la CNUCED dans les trois piliers que sont les travaux de recherche et d'analyse directive, la coopération technique et la formation d'un consensus intergouvernemental, en vue de promouvoir les intérêts des pays en développement, en particulier des PMA, dans les domaines du commerce et du développement,

*Adoptons* la déclaration suivante:

1. *Nous prenons note avec satisfaction* des changements qualitatifs notables apportés au cadre directif de nos pays, où les réformes successives des politiques et les programmes d'ajustement appliqués au fil des ans ont abouti à une amélioration sensible des politiques et stratégies nationales;

2. *Nous réaffirmons notre engagement de continuer à améliorer nos politiques nationales*, notamment dans le cadre de nos stratégies et orientations nationales de développement à long terme, qui visent à accélérer la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à transformer structurellement nos économies et à remplir les critères de sortie de la catégorie des PMA;

3. *Nous sommes déterminés* à mettre le développement économique au centre de nos politiques et stratégies nationales, y compris pour bâtir des États développementistes apportant une contribution essentielle à la stimulation de la croissance économique, à l'accélération de la transformation structurelle et au développement des capacités productives de nos pays. Nous soulignons qu'il importe de trouver un équilibre entre le rôle de l'État et celui du marché, avec un État qui conçoit des politiques et des institutions en vue de parvenir à une croissance économique durable et équitable et qui crée un cadre économique stable, transparent et réglementé propre à assurer le bon fonctionnement des marchés;

4. *Nous sommes résolus* à axer nos priorités nationales de développement pour la prochaine décennie sur le renforcement des institutions nationales, la mobilisation de l'épargne privée et l'amélioration du système de collecte des impôts. Ces efforts jouent un rôle essentiel dans l'accroissement des recettes de l'État et dans la rationalisation de ses dépenses afin de remédier aux dépassements de crédits dans les domaines concernés et de veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace;

5. *Nous sommes préoccupés* par le fait que, malgré l'amélioration relative de l'environnement économique extérieur dans les années 2000, la part des PMA dans le commerce international est toujours inférieure à 1 %; les flux d'IED sont encore, dans leur grande majorité, concentrés dans les industries extractives et n'ont pas abouti à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté; et les flux d'aide publique extérieure n'augmentent que modérément et restent en deçà des objectifs convenus au niveau international;

6. *Nous sommes conscients* que la mise en œuvre des programmes d'action précédents n'a pas pu aboutir aux transformations socioéconomiques tant souhaitées dans les PMA et soulignons que la communauté internationale devrait en tirer l'enseignement selon lequel il n'est pas possible de «faire comme avant» pour résoudre les multiples problèmes auxquels les PMA font face;

7. *Nous reconnaissons* que les améliorations du cadre directif national et des conditions économiques extérieures expliquent le taux moyen élevé de croissance du PIB (7,1 %) que nos pays ont enregistré dans les années 2000, en particulier entre 2002 et 2008. Toutefois, en 2009, au plus fort des crises financière et économique mondiales, le taux de croissance moyen du PIB a baissé pour atteindre seulement 4,6 %, traduisant les faiblesses structurelles et la vulnérabilité inhérentes à nos économies;

8. *Nous sommes préoccupés*, par conséquent, par le fait que non seulement les taux de croissance récemment enregistrés sont considérablement inférieurs à l'objectif convenu de 7 %, qui permet à nos pays de se rapprocher des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais aussi que nos pays sont fragiles, faibles et vulnérables à l'égard des chocs extérieurs. Cette situation complique et entrave les efforts déployés pour diminuer de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015, maintenant une pauvreté de masse dans nos pays et, si les tendances actuelles se poursuivent, le chiffre absolu des pauvres continuera à augmenter dans nos pays;

9. *Nous sommes également préoccupés* par le fait que les PMA restent vulnérables à divers types de chocs extérieurs, liés notamment aux crises alimentaire, énergétique, financière et économique, et aux catastrophes naturelles. Ces crises multiples,

conjuguées aux effets néfastes des changements climatiques sur les PMA ainsi qu'à des conflits dans certains pays, ont annulé dans une certaine mesure les progrès modestes que les pays les moins avancés ont enregistrés en matière de développement au cours de la dernière décennie;

10. À cet égard, nous demandons instamment à nos partenaires commerciaux et à nos partenaires de développement, y compris aux pays en développement qui sont en mesure de le faire, de:

10.1 *Redoubler* d'efforts pour renforcer leur soutien aux PMA, afin de leur permettre d'atteindre les objectifs internationaux de développement, notamment les OMD et les buts du Programme d'action d'Istanbul;

10.2 *Accélérer* les efforts actuellement déployés pour accroître l'efficacité de l'aide, qui devraient aller au-delà de l'amélioration de la gestion de la dette, de la coordination, de l'harmonisation des normes de comptabilité et d'information, pour déboucher sur des changements fondamentaux dans les politiques d'aide et les pratiques des donateurs, afin que l'aide au développement soit reliée aux priorités nationales des pays bénéficiaires par le biais d'un soutien budgétaire direct;

10.3 *Atteindre dans les meilleurs délais* les objectifs d'aide publique au développement (APD) convenus au niveau international car les PMA continuent de dépendre de ces ressources pour financer leurs besoins de développement, étant donné leur capacité restreinte de mobiliser des ressources intérieures. L'amélioration de la qualité de l'aide et l'accroissement des flux devraient aussi conduire à un rééquilibrage des priorités entre le secteur social et le secteur des capacités productives, en accordant une attention accrue au second. En outre, l'aide devrait être dépourvue de conditionnalités conformément aux principes de maîtrise et d'appropriation nationales du processus de développement des PMA;

10.4 *Réduire* les risques potentiels de crise récurrente de la dette, notamment en octroyant toute nouvelle aide au développement de nos pays sous la forme de dons plutôt que de prêts et en recherchant une solution durable à l'endettement des PMA;

10.5 *S'entendre davantage* sur la nécessité de concevoir une nouvelle architecture internationale de l'aide qui devrait aller au-delà de l'APD et de l'accès aux marchés pour englober le transfert de technologie et de savoir-faire ainsi que le développement des capacités technologiques et de l'innovation dans nos pays. La nouvelle architecture internationale de l'aide devrait être fondée sur une approche intégrée comprenant toutes les mesures de soutien en matière de commerce, d'APD, d'IED et de transfert de technologie notamment, qui devraient se compléter les unes les autres de manière cohérente et coordonnée. Des politiques et des mesures d'appui internationales adaptées à chacun devraient être adoptées en tenant compte de l'hétérogénéité économique des PMA afin de répondre aux enjeux, besoins et priorités de développement propres à chaque pays, tout en préservant leur marge d'action au niveau national;

10.6 *Adopter* des politiques et mesures propres à stimuler et accroître l'afflux d'IED et le transfert de technologie à nos pays, y compris à travers les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les efforts déployés dans ces domaines devraient aussi comprendre des mesures portant sur l'assurance, les garanties et les programmes de financement préférentiel, ainsi que les fonds d'investissement dans les entreprises privées dans les pays les moins avancés, qui ciblent en particulier les secteurs nécessaires au renforcement d'un outil de production diversifié et favorisent l'établissement de liens avec les activités nationales de production et la création d'emplois;

10.7 *Améliorer* les conditions d'accès aux marchés en honorant dans les meilleurs délais les engagements d'admettre en franchise de droits et sans contingent tous les produits de nos exportations sur une base durable, conformément à la décision 36 de l'annexe F de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On devrait notamment s'efforcer de lever les obstacles à l'entrée sur les marchés que sont les mesures non tarifaires et les autres obstacles au commerce. Les partenaires commerciaux et les partenaires de développement devraient aussi s'attacher à introduire des règles d'origine garanties, simplifiées, harmonisées et souples;

10.8 *Mettre en œuvre* intégralement et rapidement le Cadre intégré renforcé d'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, qui contribue de manière importante à ce que l'initiative d'aide au commerce serve à atténuer les contraintes pesant sur les capacités d'offre, y compris la faiblesse des infrastructures liées au commerce;

10.9 *Soutenir* les efforts que nous déployons pour accroître l'investissement dans la recherche, l'innovation et le perfectionnement technologique en matière agricole, en mettant en particulier l'accent sur les petites exploitations. De nouveaux efforts sont nécessaires pour atténuer l'impact de l'instabilité des prix des produits de base sur l'économie des PMA, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, en constituant des réserves alimentaires d'urgence réelles et en établissant un mécanisme de réserves virtuelles;

10.10 *Soutenir* les secteurs des produits de base de nos pays, y compris par la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée, afin de permettre une participation accrue aux chaînes mondiales de valeur dans des conditions équitables, comme moyen de promouvoir une croissance durable impulsée par les marchés. Ce soutien devrait tenir compte en particulier des effets néfastes de l'exposition croissante de nos pays à l'instabilité des marchés de produits de base, notamment sur notre progrès socioéconomique;

10.11 *Prendre* des mesures efficaces pour alléger le fardeau des normes de qualité et de livraison exigeantes prévalant sur les marchés des pays développés, notamment en s'efforçant d'harmoniser les normes nationales avec les normes convenues au niveau international en tant que facteur essentiel de l'amélioration de notre compétitivité à l'exportation;

10.12 *Donner* en particulier la priorité à tous les modes et secteurs présentant un intérêt pour l'exportation de services par les PMA, notamment les mouvements de personnes physiques sous le mode 4, conformément aux engagements pris pendant la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong, compte tenu de l'importance socioéconomique croissante de ce secteur pour nos pays, et *prendre* les mesures nécessaires pour aider à mettre en œuvre la décision sur l'exemption des services des PMA adoptée à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC;

10.13 *Répondre* à l'ensemble des préoccupations de nos pays liées aux changements climatiques, y compris par le biais d'une assistance technique et financière adéquate et appropriée pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. À cette fin, nous appelons à une mise en place rapide du Fonds vert pour le climat conformément aux engagements pris à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún en décembre 2010;

10.14 *Décider* de mettre en place des solutions et moyens concrets pour assurer une transition effective et sans heurt aux quelques pays qui se rapprochent des critères de sortie de la catégorie des PMA. L'incertitude qui entoure les mesures internationales

d'appui et la perte à longue ou brève échéance du bénéfice de ces mesures continue de figurer parmi les préoccupations principales des pays qui progressent vers les seuils de sortie;

10.15 *Apporter* une assistance technique et financière adéquate au processus d'accèsion des PMA à l'OMC, lequel dépasse les capacités financières, techniques et humaines des PMA. Il est également important que les processus, procédures et exigences en matière d'accèsion soient simplifiés et adaptés aux besoins et aux objectifs de développement des PMA;

10.16 *Soutenir* les efforts que déploient les PMA qui se trouvent dans une situation particulière ou *qui sortent* d'un conflit, en particulier en vue de restaurer la paix et la stabilité, de reconstruire leur infrastructure économique et leurs institutions sociales ainsi que de promouvoir un climat politique favorable à la croissance économique et au développement;

11. *Nous restons* convaincus que l'appui du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales joue un rôle décisif dans l'optique de la transformation socioéconomique de nos pays, de la réduction de la pauvreté et d'un développement durable et équitable;

12. *Nous demandons instamment* que les travaux de la treizième session de la Conférence et le document qui en sera issu prennent pleinement en compte les aspirations et les besoins des pays les moins avancés en matière de développement dans des programmes de travail clairement définis afin de bien répondre à leurs préoccupations et priorités;

13. *Nous appelons* la CNUCED à:

13.1 *Contribuer*, avec le soutien des États membres et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, à la mise en place du cadre international de développement postérieur aux OMD et à placer les besoins et les priorités des PMA au centre d'un tel cadre;

13.2 *Entreprendre* des études pour aider les PMA à mieux comprendre et traiter les facteurs qui pourraient freiner les efforts déployés pour atteindre les OMD, notamment le fait que leurs exportations sont concentrées sur quelques produits et marchés, l'inaptitude à intégrer leur économie dans les chaînes de valeur mondiales, le manque de capacités et de ressources qui les empêchent de tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés et la faiblesse de leurs investissements, ainsi que pour les aider à anticiper les risques potentiels d'effritement des préférences et les tendances protectionnistes telles que les nouveaux obstacles techniques au commerce, et à se préparer à y faire face;

13.3 *Évaluer* l'efficacité de l'aide au développement et analyser, en particulier, l'importance et l'impact de l'APD dans les efforts que les PMA déploient pour atteindre les OMD. Ce type d'analyse devrait tenir compte des engagements pris par les partenaires de développement dans le Programme d'action d'Istanbul et à la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD tenue en 2010;

13.4 En s'inspirant de ses travaux récents, *promouvoir* un cadre conceptuel et analytique sur le besoin de renforcer les capacités productives dans les PMA avec l'objectif d'intégrer les capacités productives dans les politiques et stratégies de développement nationales et internationales;

13.5 *Faire bénéficier* les PMA de travaux d'analyse et d'une assistance technique dans les domaines de la diversification économique et de la transformation structurelle pour stimuler la croissance et le développement et continuer d'aider les

PMA à mieux intégrer leur économie au marché mondial, à participer aux chaînes de valeur mondiales et à surmonter leurs faiblesses structurelles;

13.6 En collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, *contribuer* aux travaux du groupe de travail spécial mis en place par l'Assemblée générale afin d'étudier plus avant et de renforcer un processus de transition harmonieuse pour les pays qui sortent de la catégorie des PMA, conformément à la section VI du Programme d'action d'Istanbul;

13.7 *Continuer* à apporter un appui fonctionnel et technique par le biais de ses travaux de recherche et d'analyse directive, de ses études sectorielles et thématiques ainsi que de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de ses mandats et de ses compétences;

13.8 *Continuer* à suivre les progrès socioéconomiques des PMA vers les seuils de sortie pour recenser les succès et les difficultés futures en vue d'adopter des mesures nationales et mondiales, notamment en élaborant un profil de vulnérabilité des pays susceptibles de sortir de la catégorie des PMA et en élaborant une stratégie de transition en douceur pour que les États membres l'examinent en tant que programme intégré au processus de sortie de la catégorie des PMA;

13.9 En collaboration avec l'OMC et d'autres organismes compétents, *aider* les PMA à adhérer à l'OMC, notamment en analysant l'impact des accords commerciaux multilatéraux sur les PMA qui contractent des obligations et des engagements découlant de leur accession à l'OMC;

13.10 *Aider* à analyser l'impact sur les PMA de l'évolution du comportement des marchés en mettant l'accent sur la libéralisation du commerce, les stratégies d'ouverture de marchés, les flux d'investissement, le transfert de technologie et les incidences des nouvelles mesures relatives au commerce et à l'investissement, afin de contribuer à la formation de consensus, y compris dans d'autres organisations internationales compétentes;

13.11 *Entreprendre* des travaux de recherche concernant l'impact de l'accès des PMA aux marchés en franchise de droits et sans contingent sur leur commerce, leurs investissements et la situation de l'emploi, et sa contribution aux efforts que les PMA déploient pour atteindre les OMD, notamment pour réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi qu'aider à définir les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et des règles d'origine;

13.12 *Poursuivre* l'ensemble des activités visant à aider les PMA, y compris par une plus grande coopération internationale, à accroître leur capacité de renforcer leur efficacité et leur compétitivité à l'exportation, leur infrastructure et leurs exportations de services par le biais de la formation, du transfert de technologie et du développement des entreprises et, en particulier, entreprendre des études en vue de recenser les capacités et les contraintes liées à l'offre dans les PMA, et les mesures éventuelles que peuvent prendre les membres de l'OMC pour mettre en œuvre la décision de l'OMC sur l'exemption des services des PMA;

13.13 *Jouer* un rôle important dans la mise en œuvre effective de l'aide au commerce en tant que mécanisme financier doté de ressources additionnelles, notables et prévisibles et destiné à renforcer les capacités liées à l'offre et à l'infrastructure, à aider à diversifier les produits d'exportation dans les PMA, à atténuer les coûts d'ajustement et à faire face aux enjeux de la libéralisation du commerce;

13.14 *Collaborer* avec les acteurs compétents afin d'élaborer des solutions permettant aux PMA d'atténuer les risques liés à l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des autres produits de base et de promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture;

13.15 *Aider* les PMA à élaborer des mesures possibles pour accroître l'impact des envois de fonds, afin de veiller à ce que ceux-ci soient employés de manière productive dans le développement économique national;

13.16 *Poursuivre* ses travaux d'analyse concernant les incidences de l'endettement élevé des PMA sur le développement socioéconomique ainsi que les moyens de réduire la vulnérabilité à l'égard de la dette et d'obtenir un allègement de cette dette, notamment grâce aux initiatives pertinentes telles que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés;

14. *Nous nous félicitons que des contributions financières continuent d'être versées* au Fonds d'affection spéciale de la CNUCED pour les PMA par quelques pays et par des organisations internationales telles que le Fonds commun pour les produits de base, bien que la prévisibilité, la pérennité et la reconstitution régulière des ressources du Fonds demeurent des problèmes cruciaux;

15. *Nous demandons instamment* aux partenaires de développement, y compris aux pays en développement et aux organisations internationales qui sont en mesure de le faire, de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, afin de consolider les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA ainsi que d'accroître la participation de ces pays aux réunions au sommet et conférences mondiales;

16. *Nous exprimons* notre sincère reconnaissance et notre sincère gratitude au peuple et au Gouvernement du Qatar pour leur chaleureuse hospitalité, leur généreux soutien financier et les excellentes dispositions prises pour l'organisation de la treizième session de la Conférence;

17. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, pour sa direction et ses efforts incessants visant à promouvoir les intérêts de nos pays dans les domaines du commerce et du développement. Nous l'encourageons à accroître les activités utiles que la CNUCED mène au sujet des PMA, notamment en renforçant la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux.

---